

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 27 mai 2016 portant admission dans le corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1613472A

Le ministre de l'intérieur,

Vu du code de la défense, notamment son article L.4133-1;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, notamment ses articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié, fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3. du code de la défense;

Vu l'avis de la commission d'avancement en date du 6 avril 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

La gendarme Mélanie Cousin (Nigend: 329 295 – Numéro de livret de solde: 8 057 474) est admise dans le corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité «administration et gestion du personnel», au grade de maréchal des logis à compter du 1^{er} août 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY